

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 R 3 G Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, au sein des Établissements publics locaux d'enseignement – Collèges de plus de 600 élèves et collèges de moins de 600 élèves comportant une section d'éducation spécialisée (Collège Elsa TRIOLET).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, en date du 23 janvier 2018, et son additif ;

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Présidente du Conseil de Paris,

Délibère :

Sont désignés pour représenter le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, au sein des Établissements publics locaux d'enseignement – Collèges de plus de 600 élèves et collèges de moins de 600 élèves comportant une section d'éducation spécialisée (Collège Elsa TRIOLET) (Conseil d'Administration).

1 titulaire, en remplacement de M. Yves CONTASSOT, démissionnaire, désigné lors de la séance des 26, 27 et 28 mai 2015.

- M. Jean-Noël AQUA

1 suppléant, en remplacement de M. Jean-Noël AQUA, démissionnaire, désigné lors de la séance des 26, 27 et 28 mai 2015

- M. Yves CONTASSOT

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO